

**Définition :****Le rôle de l'auxiliaire de puéricultrice est :**

Dispenser, en collaboration avec l'infirmier, des soins d'hygiène, de confort, et de prévention, pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Accueillir l'enfant et de sa famille.

Veiller au bien être physique , psychomoteur et psycho affectif de l'enfant et contribuer à son éveil.

Participer à la vie de structure petite enfance, le cas échéant.

**Qualités requises :**

Le métier demande une patience et une douceur à toute épreuve.

Rigueur , imagination et esprit d'initiative.

Savoir observer et être à l'écoute.

Travailler en équipe pluridisciplinaire.

Sens du dialogue avec les parents.

**Diplôme :**

Le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture est un diplôme de niveau v.

Bien qu'aucun diplôme ne soit demandé tout candidate qui se présente doit avoir au moins un niveau de 3ème et être agée de 17ans .

Les inscriptions se font au près des écoles.

Une épreuve sur dossier remplace les épreuves écrites .

Les inscriptions seront ouvertes fin Mars pour la rentrée de Septembre .

**Formation sur 10 mois :**

Soit formation pour l'apprentissage sur 18 mois prise en charge par l'employeur.

L'ensemble de la formation se déroule sur 10 mois ce qui représente 41 semaines soit 1435h d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et, en stage, réparties comme suit :

Enseignement en institut de formation:17 semaines

Enseignement en stage clinique : 24 semaines

**La formation comprend 8 modules :**

Unité de formation 1 l'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne

Unité de formation 2 l'état clinique d'une personne à tout age de vie

Unité de formation 3 les soins à l'enfant

Unité des formations 4 l'ergonomie

Unité de formation 5 relation – communication

Unité de formation 6 hygiène des locaux

Unité de formation 7 transmissions des informations

Unité de formation 8 organisation du travail

**Une formation pratique :**

Un stage en service de maternité

Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades

Deux stages en structures d'accueil des enfants



### Rémunération :

A titre d'exemple :

début de carrière 1358 € fin de carrière 1860 €

se référencer à la grille indiciaire du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture de la fonction publique territoriale

### Lieux d'exercices :

Services hospitaliers : pédiatrie , maternité

PMI

En Établissements d'accueil de Jeunes Enfants (EAJE)

Pouponnière

### Évolutions possibles :

Avec une expérience professionnelle de 3 ans dans le secteur hospitaliers ou médico-social peut préparer le diplôme d'état d'infirmière ou le diplôme d'éducateur de jeunes enfants .

### Listes écoles :

IFCS Bordeaux (public)

NIORT(public)

Brive la Gallarde